

**Association Sportive de Kung Fu Traditionnel (ASKFT)**  
Siège : 22, rue Belliard 63000 Clermont-Ferrand  
Adresse de correspondance : BP 8 - 63880 Olliergues  
mail : [askft@free.fr](mailto:askft@free.fr) Site : <http://askft.fr/> Tel. 06 35 24 31 56  
Conseiller Technique : Sifu Michaël MOUSSA Diplômé d'Etat  
Association agréée Jeunesse et Sport



## Fiche d'Inscription Adultes Saison 2011-2012

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance de l'ASKFT ? \_\_\_\_\_

**Activité : cocher la case pour l'activité choisie**

- Disciplines Externes (Kung Fu Wushu: Shaolin du sud, Sanda, Shou Bo)
- Disciplines Internes (Taiji Quan: école Chen + Dao Yin)

*Pas de cours pendant les congés scolaires*

*Le port de la tenue Kung Fu ou de Taiji Quan est vivement recommandé*

**Documents à fournir (obligatoire):**

- Certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique des arts martiaux.

### TARIFS

**Licence fédérale annuelle (inclut l'assurance) :**

- interne 22 € (établir un chèque à l'ordre de CFW)
- externe 35 € (établir un chèque à l'ordre de FFSCDA).

Possibilité de chèque de 1<sup>ère</sup> licence de 25 € uniquement sur la ville de Clermont-Ferrand.

**Adhésion annuelle** (espèces ou chèque à l'ordre de ASKFT)

- adultes 180 € / an
- étudiants 150 € / an (sur présentation de la carte étudiant)

Tarif familial à partir du 2<sup>ème</sup> membre (moins 10 % sur chaque inscription supplémentaire)

J'autorise l'ASKFT à exploiter les images où je pourrais apparaître  oui  non

Avez-vous déjà pratiqué un art martial? Si oui, lequel et combien de temps?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après, joint à la fiche d'inscription.**

Apposer la mention « lu et approuvé » pour les conditions ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE KUNG FU TRADITIONNEL**

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes suivant les cours proposés par l'ASKFT à quelque titre que ce soit.

Tout contrevenant peut être exclu de l'association sans le remboursement des sommes perçues par l'ASKFT avec l'obligation de payer les sommes dues à l'ASKFT.

- Les membres et les pratiquants s'engagent à respecter ce règlement au moment de leur inscriptions par l'apposition de la mention « lu et approuvé et leur signature (fiche d'inscription à remplir).

### **GENERALITES**

- La participation aux cours engage à la pratique des arts martiaux chinois dans le respect des valeurs traditionnelles des styles Shaolin du Sud : respect de l'enseignant, de la discipline, de la rigueur et de l'honnêteté.

### **INSCRIPTION**

- Chaque personne inscrite devra fournir son identité (remplir la fiche d'inscription).
- Les pratiquants de l'ASKFT ont l'obligation d'être à jour dans le règlement des sommes dues. Seul, le premier cours est un cours d'essai.
- Pour le règlement des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement, sauf pour raison médicale dûment justifiée par un certificat médical du médecin traitant. Le remboursement se fera sur le calcul des cours payés encore non effectués.
- Chaque pratiquant a l'obligation d'une assurance individuelle auprès de la Fédération choisie par l'ASKFT.
- l'ASKFT n'est en aucun cas redevable du montant des versements perçus pour les activités lorsqu'elles ont été enregistrées, sauf pour raison médicale dûment justifiée par un certificat médical du médecin traitant.
- La saison commence en septembre de l'année en cours et termine au 30 juin de l'année suivante.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.
- La suppression ou le déplacement d'un cours ne peut donner lieu à quelconques réclamations.

### **ETHIQUE**

- Les lieux de pratique étant dédiés à l'étude, les règles qui s'y appliquent sont issues de l'esprit des arts martiaux chinois.
- Chaque pratiquant doit respecter l'intégrité des lieux et doit se conformer au règlement intérieur et aux consignes de chaque infrastructure fréquentée. Il doit aussi respecter le matériel mis à sa disposition. Il est important que tous les pratiquants se sentent concernés par le respect des propriétés privées ou publiques sous peine que l'association se voit refuser à l'avenir les créneaux horaires mis à sa disposition.
- Chaque pratiquant doit respecter l'enseignant et ses consignes, saluer au début ainsi qu'à la fin du cours, laisser propres les sanitaires et les lieux de pratique.
- Chaque pratiquant se doit de respecter l'intégrité morale et physique de son partenaire.
- Tout pratiquant est responsable des préjudices occasionnés par lui envers tiers (personne physique ou infrastructure sportive). Ainsi, avant le début des entraînements, les pratiquants sont tenus de retirer tout objet (bague, collier, gourmette, chaînes, boucles d'oreilles et autres atours) susceptibles de pouvoir les blesser personnellement ou de blesser des tiers.
- Les pratiquants sont priés de respecter les horaires de cours et de prévenir l'enseignant dans la mesure du possible de tout retard ou absence.

## **ENTRAINEMENTS**

- Au début de chaque saison sportive, les heures et lieux d'entraînement sont communiqués lors de l'inscription (à l'exception des stages).
- L'ASKFT se réserve le droit de modifier, de remplacer ou d'annuler des cours à titre exceptionnel. Tout changement fera l'objet d'une information dans la mesure du possible.
- Les entraînements ont lieu dans des infrastructures municipales ou privées mises à la disposition de l'association.
- L'association ne peut être tenue responsable du bon ou mauvais fonctionnement, ainsi que de l'ouverture ou de la fermeture de celles-ci. Dans la mesure du possible, les pratiquants seront informés des fermetures et ouvertures exceptionnelles.
- Les pratiquants mineurs doivent être accompagnés et récupérés jusqu'à l'intérieur de l'infrastructure afin de s'assurer de la présence de l'instructeur. A défaut de la présence de l'enseignant, la responsabilité de l'accompagnateur sera engagée.
- L'accompagnateur se doit de respecter l'horaire de fin du cours et doit récupérer le mineur à l'heure.
- Chaque mineur devra fournir une autorisation écrite du responsable légal pour la pratique des activités (fiche d'inscription à remplir).
- Le pratiquant devra porter une tenue appropriée et veiller à sa propreté. Dans un souci de respect et d'harmonie, le port d'une tenue de Kung Fu et/ou de Taiïji Quan est vivement recommandé.

## **SECURITE**

- Toute blessure avant l'activité ou tout problème physique connu devra impérativement être signalé au responsable de l'activité, ce dernier se réservant le droit d'accepter ou non le pratiquant ce jour-là
- Les consignes de sécurité inhérentes aux infrastructures fréquentées doivent être respectées et connues.